

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 19 - 22 Mars 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

SPÉCIAL EMPLOI ET INSERTION

ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

PROLONGATION DE L'AIDE AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'aide exceptionnelle pour le recrutement d'un apprenti qui prépare un diplôme allant du CAP jusqu'au niveau master, effective depuis le 1^{er} juillet 2020, est **prolongée jusqu'à la fin de l'année 2021**. Cette aide est accessible à tous les employeurs, quel que soit le secteur d'activité. Elle est perceptible sans condition pour les entreprises de moins de 250 salariés. Les entreprises de plus de 250 salariés devront quant à elles s'engager à atteindre le seuil de contrat d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans leur effectif en 2021, selon des modalités définies par décret.

L'aide octroyée est fixée à **5 000 € pour un salarié mineur** et à **8 000 € pour un salarié majeur**.

Cette aide permet de **couvrir jusqu'à 100 % du salaire d'un apprenti de moins de 21 ans et jusqu'à 80 % pour un salarié entre 21 et 25 ans révolus**.

PROLONGATION DE L'AIDE A L'EMBAUCHE DES MOINS DE 26 ANS

Le plan #1jeune1solution permet d'obtenir une aide de **4 000 € maximum** pour un an, en cas d'embauche d'un salarié de **moins de 26 ans** à temps plein. L'obtention de cette aide est prolongée **jusqu'au 31 mai 2021**. Elle est aussi valable pour les travailleurs en situation de handicap, sans aucune limite d'âge. Cette aide est accessible à toutes les entreprises et associations, sans limite de taille (hors établissement public). **A partir du 1^{er} avril**, cette aide sera **recentrée sur les salaires inférieurs à 1,6 SMIC**. Le versement de cette aide se fait chaque trimestre par tranche de 1 000 € maximum. Vous avez la possibilité de demander cette aide jusqu'à 4 mois après le début du contrat.

CLIQUEZ ICI pour plus d'informations sur le plan #1jeune1solution

PARTICULIERS

PLAN 10 000 JEUNES

Le « plan 10 000 jeunes », initié par le ministère de l'intérieur, s'adresse aux collégiens de troisième, lycéens, apprentis et étudiants jusqu'à 26 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap dans le cadre des services civiques). Il leur offre la possibilité d'accéder à plus de 10 000 stages, services civiques, contrats d'apprentissage et autres opportunités, **au cours de l'année scolaire 2021-2022**.

Ces stages et contrats permettront de proposer des offres attractives notamment dans les préfectures, les services de police, les casernes de gendarmerie, les unités de sécurité civile et dans tous les services du ministère. Ils offrent l'opportunité de découvrir la diversité des métiers du ministère de l'intérieur : sécurité, finance, gestion, restauration, mécanique, logistique...

Pour les **moins de 18 ans**, 3000 offres sont proposées : **1800 stages de 3^{ème}** et **1200 stages de citoyenneté** au sein des cadets de la République de la gendarmerie nationale.

Pour les **18-25 ans**, plus de 7000 offres sont proposées : **1500 contrats d'apprentissage** de 6 mois à 3 ans ; **4000 stages** de 6 mois maximum pour les étudiants de BTS, DUT, licence ou master et **1500 missions de service civique** de 6 mois à 1 an.

CALENDRIER DES APPELS À PROJETS

Pour suivre en direct le calendrier des appels à projets du plan de relance

CLIQUEZ ICI

